

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze**, en la Salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : monsieur Gilbert Brassard, maire de Labelle, monsieur Luc Brisebois, maire de Mont-Tremblant, madame Nicole Davidson, mairesse de Val-David et Guy Drouin, maire de Val-Morin.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Bernard Lapointe	maire de la municipalité du Canton d'Amherst
Guylaine Berlinguette	mairesse de la municipalité d'Arundel
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Ronald Provost	maire de la municipalité de Brébeuf
Évelyne Charbonneau	mairesse de la municipalité d'Huberdeau
Kenneth Hague	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Robert Bergeron	maire suppléant de la municipalité de Labelle
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Danielle St-Laurent	mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur
Hugh Scott	maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Thérèse Barrette	mairesse suppléante de la ville de Mont-Tremblant
Serge Chénier	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Jean-Léo Legault	maire suppléant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Jean-François Delisle	maire de la municipalité de Val-des-Lacs

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : madame Nancy Pelletier, directrice générale, madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Katia Morin, directrice du service juridique et des ressources humaines.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Denis Chalifoux souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

**2. Rés. 2015.04.6391
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Berlinguette, appuyé par le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec les modifications suivantes :

De reporter des sujets suivants : « 9.1 Négociations de la convention collective avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2817 », « 9.2 Abolition de poste », « 17.2 Modification au bail intervenu avec Gourmet Sauvage Inc. (résolution 2013.03.5794) », « 17.3 Modification au bail intervenu avec Gérald Le Gal (résolution CA

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

5458-2013) et « 17.4 Autorisation de signature du bail et du protocole d'entente d'AGIR pour la Diable quant à la location d'un local au Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides ».

D'ajouter des sujets suivants : « 23. Autorisation préalable pour la participation à l'évènement le Grand Rendez-vous des régions organisé par la FQM », « 24. Avis de motion - Règlement prévoyant une quote-part spéciale et temporaire pour l'entretien lors de la période estivale 2015 du corridor aérobique et du parc linéaire. » et « 25. Nomination de Monsieur Bernard Lapointe à titre de représentant de la MRC des Laurentides au comité de transition de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL) ».

ADOPTÉE

3. Suivi de la dernière séance

Il n'y a aucun suivi.

4. Rés. 2015.04.6392

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil des maires du 19 mars 2015

Il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires en date du 19 mars 2015 soit et est ratifié.

ADOPTÉE

5. Rés. 2015.04.6393

Compte rendu de la rencontre du comité exécutif, tenue en date du 30 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif souhaitent faire le suivi régulier des travaux du comité au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite l'approbation des différentes recommandations énoncées dans le compte rendu de la dernière réunion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité exécutif tenue en date du 30 mars 2015.

ADOPTÉE

6. Rés. 2015.04.6394

Adoption de la politique pour le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution 2014.02.6039, la MRC des Laurentides adoptait sa première version de la Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la modification apportée aux comités internes en novembre 2014;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de statuer sur des règles communes applicables aux divers comités internes de la MRC;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE ces règles établiront une base applicable au sein des divers comités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danielle St-Laurent, appuyé par le conseiller Serge Chénier et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte la Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides;

QUE par le fait même, la résolution 2014.02.6039 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

7. ÉLECTION

7.1 Rés. 2015.04.6395

Désignation d'un représentant à la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son règlement 219-2007, tel que modifié par le règlement 249-2011, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence, totalement ou partiellement à l'égard des villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) afin de répondre aux besoins des villes et municipalités étant membres;

CONSIDÉRANT QUE huit maires doivent être élus à titre de représentants de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la désignation de madame Guylaine Berlinguette, mairesse de la municipalité d'Arundel, au poste 8 au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR):

<u>Siège</u>	<u>Membre</u>	<u>Substitut</u>
1) Représentant Labelle et de La Conception	Gilbert Brassard Maire de Labelle	Maurice Plouffe Maire de La Conception
2) Représentant Amherst et La Minerve	Jean-Pierre Monette Maire de La Minerve	
3) Représentant Val-Morin, Val-David Ste-Agathe-des-Monts	Denis Chalifoux Préfet et maire de Sainte- Agathe-des-Monts	Kenneth Hague Maire d'Ivry-sur-le- Lac
4) Représentant Val-Des-Lacs, Lantier et Ivry-sur-le-Lac	Jean-François Delisle Maire de Val-des-Lacs	
5) Représentant Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré	Ronald Provost Maire de Brébeuf	Pierre Poirier Maire de Saint- Faustin-Lac-Carré
6) Représentant Lac Supérieur, Ste-Lucie-des- Laurentides	Danielle St-Laurent Mairesse de Lac-Supérieur	
7) Représentant Mt-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord Barkmere	Serge Chénier Maire de Sainte-Lucie-des- Laurentides	Steven Larose Maire de Montcalm
8) Représentant Arundel, Huberdeau et Montcalm	Guylaine Berlinguette Mairesse de la municipalité d'Arundel	

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

7.2 Rés. 2015.04.6396

Désignation de représentant au CLD de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux du CLD de la MRC des Laurentides stipulent que le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède annuellement à l'élection d'un représentant pour chacune des régions identifiées du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC des Laurentides et les maires des agglomérations de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts sont d'office des représentants de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE trois maires doivent être élus à titre de représentant des régions « Centre », « Ouest » et « Sud » au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la désignation de monsieur Bernard Lapointe, maire de la municipalité d'Amherst, au poste 5) représentant le secteur ouest de la MRC des Laurentides au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de la MRC des Laurentides:

<u>Siège</u>	<u>Membre</u>
1) Préfet	Denis Chalifoux Maire de Sainte-Agathe-des-Monts
2) Agglomération MT	Luc Brisebois Maire de Mont-Tremblant
3) Agglomération SADM	Kenneth Hague Maire d'Ivry-sur-le-Lac
4) Maire "Centre"	Gilbert Brassard Maire de Labelle
5) Maire "Ouest"	Bernard Lapointe Maire d'Amherst
6) Maire "Sud"	Nicole Davidson Mairesse de Val-David

ADOPTÉE

8. GESTION FINANCIÈRE

8.1 Rés. 2015.04.6397

Liste des déboursés pour la période du 25 mars au 8 avril 2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 25 mars au 8 avril 2015, portant notamment les numéros de chèques 18429 à 18524 inclusivement, au montant total de 827 718.26\$.

ADOPTÉE

8.2 Rés. 2015.04.6398

Dépôt du rapport financier consolidé de la MRC des Laurentides au 31 décembre 2014

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt du rapport financier du directeur général et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

8.3 Rés. 2015.04.6399 **Résultats au 31 décembre 2014 et affectation de surplus**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose au conseil des maires les résultats et les surplus accumulés au 31 décembre 2014, dont copies ont été remises aux membres préalablement à la présente séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt des résultats et des surplus accumulés au 31 décembre 2014;

QUE le conseil des maires autorise les affectations budgétaires pour un montant totalisant 221 998,00 \$, dont les montants se détaillent comme suit :

Affectations avril 2015	
Renflouement travaux été 2014 - Parc Linéaire	(66 300) \$
Transfert au «pacte fiscal»	(33 600) \$
Résolution CA 5486-2013 – requête en prescription	(5 000) \$
Résolution 2014.10.6229 – barrage «Charron»	(5 600) \$
Honoraires professionnels - Relation de travail	(8 908) \$
Cartographie – aménagement du territoire	(1 000) \$
Mise en œuvre de la culture – projet en cours 2014	(58 019) \$
Sûreté du Québec	(10 000) \$
Honoraires professionnels - expertise nouveaux rôles	(10 443) \$
Immobilisation – salle des serveurs	(16 528) \$
Entretien bâtisse – remplacement de la porte d'entrée	(6 600) \$
Total affectation – avril 2015	(221 998) \$

ADOPTÉE

8.4 Rés. 2015.04.6400 **Approbation de l'état des débours et encaissements effectués dans le cadre de l'entente de gestion conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), programmes d'amélioration de l'habitat**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), afin d'assumer certains pouvoirs et responsabilités concernant les programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit que la MRC des Laurentides doit, au plus tard le 30 avril de chaque année, produire un état de ses débours, des encaissements et des engagements effectués au cours de l'année civile précédente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte l'état des débours et encaissements effectués et déposés dans le cadre des programmes d'amélioration de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

l'habitat pour l'année 2014.

ADOPTÉE

8.5 Rés. 2015.04.6401

Approbation du bilan des programmes d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides assure la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat en vertu d'une entente de gestion conclue avec la Société d'habitation du Québec;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires approuve le bilan démontrant que des subventions totalisant 213 459 \$ ont été versées au cours de l'année 2014 dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat que la MRC des Laurentides, administre en vertu d'une entente de gestion conclue avec la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Négociation de la convention collective avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2817

Ce sujet est reporté.

9.2 Abolition de poste

Ce sujet est reporté.

9.3 Rés. 2015.04.6402

Nomination de Monsieur Jean-Michel Archambault-Cyr au poste d'agent au développement rural et municipal affecté au projet de plan de développement de la zone agricole

CONSIDÉRANT l'affichage interne effectué pour le poste d'agent au développement rural et municipal;

CONSIDÉRANT QUE les sommes relatives à ce poste sont prévues au budget 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la nomination de Monsieur Jean-Michel Archambault-Cyr à titre d'agent au développement rural et municipal affecté au projet de plan de développement de la zone agricole, le tout selon l'échelon 3, classe 1, effectif à compter du 17 avril 2015;

QUE la nomination soit assujettie aux termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

9.4 Rés. 2015.04.6403

Nomination de Madame Caroline Jodoin au poste de préposée à la cueillette et à la qualité des données pour un remplacement indéterminé

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Claire Cloutier, actuellement en poste à titre de préposée à la cueillette et à la qualité des données, est absente pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le poste actuellement vacant a été affiché;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, le comité de sélection recommande la nomination de Madame Caroline Jodoin;

CONSIDÉRANT le plan de travail annuel du service concerné et les retards qui pourraient être occasionnés par la vacance du poste;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits budgétaires afin de pourvoir au remplacement temporaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil des maires procède à la nomination de Madame Caroline Jodoin au poste de préposée à la cueillette et à la qualité des données pour un remplacement indéterminé, le tout selon les termes et conditions de la lettre d'entente 2015-001 datée du 2 avril 2015.

ADOPTÉE

9.5 Rés. 2015.04.6404

Demande d'exemption de souscription au fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires de Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a embauché, depuis le 15 avril 2015, un notaire à son service exclusif, nommé Me Katia Morin;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le notaire ci-dessous nommé demandera d'être exempté de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec: Katia Morin (membre no M1173)

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par la conseillère Thérèse Barrette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires déclare, aux fins du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la MRC des Laurentides se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire Me Katia Morin (M1173) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la MRC des Laurentides et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de Me Katia Morin (M1173) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi;

QUE la MRC des Laurentides renonce à tout recours récursoire contre le notaire et la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale à signer les documents relatifs aux présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

10. PACTE RURAL

**10.1 Rés. 2015.04.6405
Acceptation des projets dans le cadre du pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Plan d'action de l'Année 1 (2014-2015) du Pacte rural de la MRC des Laurentides adopté au Conseil des maires le 21 août 2014, le deuxième appel à projets pour les municipalités n'ayant pas déposé en novembre 2014 se terminait le 27 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE 9 projets ont été présentés par des municipalités du territoire de la MRC des Laurentides, et que ces projets, présentés dans le tableau ci-joint, sont admissibles selon les critères du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE 1 projet a été présenté dans l'enveloppe territoriale, et que ce projet, présenté dans le tableau ci-joint, est admissible selon les critères du Pacte rural;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires s'engage à financer les montants apparaissant dans la colonne « Recommandation (\$) » pour les projets suivants :

Enveloppe municipale				
# Projet	Promoteur	Titre du projet	Recommandation (\$)	Coûts du projet (\$)
PR-25	Labelle	Aménagement du nouveau bureau d'accueil touristique, affichage et réaménagement du noyau villageois	31 507	39 384
PR-26	La Minerve	Le petit musée de La Minerve	16 583	21 000
PR-27	Amherst	Parcs et terrains de jeux – Informations touristiques	16 583	20 729
PR-28	Val-des-Lacs	Noyau villageois – Phase de consolidation	16 583	20 800
PR-29	Lac-Supérieur	Développement et mise en œuvre d'une couverture Internet à haute vitesse	31 507	39 500
PR-30	Val-Morin	Aménagement d'un parc adjacent au théâtre du Marais	16 583	67 000
PR-31	Mont-Tremblant	Peintres de plein air d'hier à aujourd'hui	10 880	13 600
PR-32	Ste-Agathe-des-Monts	Stratégies de communication	16 583	21 583
PR-33	La Conception	Plateau multisport	31 507	72 400
TOTAL municipal			188 316	315 996
Enveloppe territoriale				
PR-34	Parc écotouristique de la MRC des Laurentides	Mise aux normes des infrastructures d'accueil	13 310	16 637
TOTAL territorial			13 310	16 637
GRAND TOTAL			201 626	332 633

QUE le tout soit imputé au poste budgétaire « 02-62900-419 Honoraire professionnel – pacte rural »;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC des Laurentides, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC des Laurentides et le promoteur de chacun des projets.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

10.2 Rés. 2015.04.6406

Modification aux résolutions 2011.05.5184, 2013.11.5972 et 2015.02.6327 afin d'y indiquer que le CLD de la MRC des Laurentides est promoteur au nom de la Société des Élus des Laurentides

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ses résolutions 2011.05.5184, 2013.11.5972 et 2015.02.6327, la MRC des Laurentides acceptait de financer les projets de la Société des Élus des Laurentides afin de mettre de l'avant les projets déposés;

CONSIDÉRANT QU'avant la constitution formelle de la Société des Élus des Laurentides, le CLD de la MRC des Laurentides agissait à titre de promoteur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de maires de la MRC des Laurentides accepte de procéder au déboursé des sommes dues dans le cadre du projet de la Société des Élus des Laurentides au CLD de la MRC des Laurentides, lequel agissait à titre de promoteur pour le dépôt du projet.

ADOPTÉE

11. TÉLÉCOMMUNICATION ET INFORMATIQUE

11.1 Rés. 2015.04.6407

Autorisation de signature du protocole d'entente entre la MRC des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides à l'égard de l'implantation, de l'exploitation, de l'utilisation et de la gestion du réseau de télécommunications

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à leurs besoins respectifs en matière de télécommunications, la MRC des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides ont convenu de procéder conjointement à l'implantation d'un réseau de télécommunications à large bande (fibres optiques);

CONSIDÉRANT QUE pour la concrétisation dudit réseau de télécommunications, la MRC des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides ont créé un partenariat régional entre elles et avec le Centre local de développement de la MRC des Laurentides (ci-après « CLD »), partenariat connu sous le nom de « Regroupement des Laurentides », le tout tel qu'il appert à « l'entente de partenariat » intervenu entre ces trois organismes le 1^{er} novembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Laurentides a conclu une « entente-cadre » avec la société Bell Canada (ci-après BELL) en date du 12 avril 2002, fixant les modalités de partenariat entre cette société privée et ledit regroupement à l'égard de l'implantation, l'exploitation et l'utilisation du réseau de télécommunications par fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE par le dernier paragraphe de l'article 282 du projet de Loi 106 (2002, chapitre 37) entré en vigueur le 14 juin 2002 sous le nom de Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et autorisant tout organisme municipal ou toute commission scolaire à être partie à une entente dont l'objet est l'implantation, l'exploitation ou l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante, le gouvernement du Québec a validé « l'entente-cadre » intervenue le 12 avril 2002 entre le Regroupement régional et BELL;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de « l'entente-cadre » citée précédemment, le Regroupement régional a procédé à la signature de diverses ententes spécifiques à l'égard notamment de ce qui suit : la construction du réseau de télécommunications, l'acquisition et l'installation des équipements de commutation requis pour le fonctionnement du réseau, l'échange de fibres optiques, la maintenance du réseau, la fourniture d'un lien internet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités régissant le partenariat entre la MRC

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

des Laurentides et la Commission scolaire des Laurentides à l'égard de l'implantation, de l'exploitation, de l'utilisation et de la gestion de ce réseau de télécommunications;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Laurentides à l'égard de l'implantation, de l'exploitation, de l'utilisation et de la gestion du réseau de télécommunications.

ADOPTÉE

12. Compte rendu de la rencontre du comité de planification et de développement du territoire, tenue en date du 10 mars 2015

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de planification et de développement tenue en date du 10 mars 2015.

13. Compte rendu de la rencontre du comité de développement du milieu forestier, tenue en date du 4 mars 2015

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement du milieu forestier tenue en date du 4 mars 2015.

14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.1 Rés. 2015.04.6408

Octroi de contrat à USD Global en vue de l'acquisition de bacs roulants d'une capacité de 1100 litres pour les besoins des villes et municipalités locales

CONSIDÉRANT la confirmation reçue des villes et municipalités locales à l'égard de leurs besoins en bacs roulants d'une capacité de 1100 litres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires potentiels ont été invités et que la compagnie USD Global a présenté la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des villes et municipalités locales représentent une quantité de 64 bacs d'une capacité de 1100 litres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise l'acquisition par la MRC des Laurentides au bénéfice des municipalités locales concernées de 32 bacs roulants noirs et de 32 bacs roulants verts, tous deux d'une capacité de 1100 litres auprès de la compagnie USD Global, pour un montant totalisant 25,733.80 \$ plus les taxes applicables;

QU'aux fins des présentes, le conseil des maires adopte un budget révisé comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-23145-000 « Gestion des matières résiduelles » et une dépense additionnelle au poste budgétaire numéro 02-45000-690 « Divers » pour un coût net de 27 020 \$;

QUE le coût net des bacs commandés soit refacturé à chacune des villes ou municipalités locales concernées au prorata de leur commande respective.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

15. SÉCURITÉ INCENDIE

15.1 Compte rendu de la rencontre du comité de sécurité incendie, tenue en date du 9 avril 2015

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de sécurité incendie tenue en date du 9 avril 2015.

**15.2 Rés. 2015.04.6409
Autorisation de paiement à Philippe Malherbe, instructeur et moniteur en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les instructeurs doivent être dûment accrédités par l'École;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Guylaine Berlinguette, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil des maires autorise le paiement des sommes dues à l'instructeur et moniteur Philippe Malherbe jusqu'à concurrence d'un montant de 13 000 \$ pour l'année 2015, le tout imputé au poste budgétaire «02-22000-454» « Formation des pompiers ».

ADOPTÉE

**16. Rés. 2015.04.6410
Dépôt du rapport annuel du CLD de la MRC des Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le rapport d'activités ainsi que le rapport financier du CLD de la MRC des Laurentides pour l'année 2014.

ADOPTÉE

17. PARC ÉCOTOURISTIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

**17.1 Rés. 2015.04.6411
Dépôt du rapport d'activités et du rapport financier du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le rapport d'activités ainsi que le rapport financier du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides pour l'année 2014.

ADOPTÉE

17.2 Modification au bail intervenu avec Gourmet Sauvage Inc. (résolution 2013.03.5794)

Ce sujet est reporté.

17.3 Modification au bail intervenu avec Gérald Legal (résolution CA 5458-2013)

Ce sujet est reporté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

17.4 Autorisation de signature du bail et du protocole d'entente d'AGIR pour la Diable quant à la location d'un local au Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides

Ce sujet est reporté.

18. FILAU

**18.1 Rés. 2015.04.6412
Dépôt du rapport d'activités et du rapport financier de FILAU**

Il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le rapport d'activités ainsi que le rapport financier de FILAU pour l'année 2014.

ADOPTÉE

19. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

**19.1 Rés. 2015.04.6413
Dépôt du rapport d'activités et du rapport financier de Transport Adapté et Collectif des Laurentides**

Il est proposé par la conseillère Évelyne Charbonneau, appuyé par le conseiller Hugh Scott et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le rapport d'activités et le rapport financier du TACL pour l'année 2014.

ADOPTÉE

20. Dépôt de la résolution 2015.03.11.1010.0 du CLD de la MRC des Laurentides adoptée le 11 mars 2015 en lien avec la création d'un fonds culturel

Dépôt de la résolution 2015.03.11.1010.0 du CLD de la MRC des Laurentides adoptée le 11 mars 2015 en lien avec la création d'un fonds culturel.

**21. Rés. 2015.04.6414
Autorisation de signature des protocoles d'entente dans le cadre du projet "Je pARTicipel"**

CONSIDÉRANT QUE « Je pARTicipel » est un projet qui met en commun l'administration municipale et les compétences et savoirs des artistes d'ici, ayant l'objectif de mettre une touche d'originalité dans les lieux publics des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra, au cours de l'été 2015, un atelier dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra, d'ici l'hiver 2016, l'exposition des œuvres découlant du projet pour une durée de 3 à 4 semaines, qui vise entre autres à valoriser le patrimoine culturel, les bibliothèques municipales et l'art public ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra, au cours de l'hiver 2016, une œuvre découlant du projet, de laquelle elle deviendra propriétaire et qui sera exposée dans sa bibliothèque pour les années à venir ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention des parties que leurs obligations respectives soient régies et interprétées en fonction des règles propres aux contrats, tel que prévu au Code civil du Québec, et cela, à toutes fins que de droit, et à l'exclusion de toute autre interprétation incompatible;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner par écrit les termes, modalités et conditions devant régir leurs relations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par la conseillère Guylaine Berlinguette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les protocoles d'entente avec les municipalités participant à l'édition 2015 du projet "Je pARTicipe".

ADOPTÉE

22. Rés. 2015.04.6415
Approbation de règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE les règlements déposés par les municipalités, conformément aux articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de la planification et de l'aménagement du territoire suite à l'analyse des règlements soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le Conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve les règlements suivants:

	No du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Concordance au règlement de la MRC	LAU (article obligeant le dépôt du règlement à la MRC)
1	2015-U50-3	Sainte-Agathe-des-Monts	Plan d'urbanisme No. 2009-U50	Ajout d'une zone à protéger pour le Théâtre le Patriote et ajout du règlement sur les projets particuliers de constructions, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	N/A	109.6
2	2015-U59	Sainte-Agathe-des-Monts	N/A	Règlement sur les plans particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	N/A	137.2
3	194-19-2015	Saint-Faustin-Lac-Carré	Règlement de zonage No. 194-2011	Modification afin d'autoriser et de réglementer les enseignes temporaires annonçant un développement commercial, industriel ou communautaire	N/A	137.2

ADOPTÉE

23. Rés. 2015.04.6416
Autorisation préalable pour la participation à l'évènement le Grand Rendez-vous des régions organisé par la FQM

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté son règlement 299-2015

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit qu'une autorisation préalable doit être obtenue par l'élu, à l'exclusion du préfet et du préfet suppléant, avant de poser un acte duquel découle une dépense;

CONSIDÉRANT QUE la FQM organise l'évènement le Grand Rendez-vous des régions qui aura lieu le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides peut se faire représenter par plusieurs personnes, dont deux maires;

CONSIDÉRANT QUE ces maires souhaitent obtenir l'autorisation préalable de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Lapointe, appuyé par la conseillère Guylaine Berlinguette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la dépense, incluant l'hébergement et les frais de déplacement, pour la représentation de la MRC des Laurentides lors de l'évènement le Grand Rendez-vous des régions organisé par la FQM par les maires Richard Forget et Pierre Poirier.

ADOPTÉE

24. Avis de motion - Règlement prévoyant une quote-part spéciale et temporaire pour l'entretien, lors de la période estivale 2015, du corridor aérobique et du parc linéaire.

Le conseiller Richard Forget, maire de la municipalité de Lantier, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement prévoyant une quote-part spéciale et temporaire pour l'entretien, lors de la période estivale 2015, du corridor aérobique et du parc linéaire.

**25. Rés. 2015.04.6417
Nomination de Monsieur Bernard Lapointe à titre de représentant de la MRC des Laurentides au comité de transition de la Commission des Ressources naturelles du Territoire des Laurentides (CRNTL)**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Barrette, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires nomme monsieur Bernard Lapointe à titre de représentant de la MRC des Laurentides au comité de transition de la Commission des Ressources naturelles du Territoire des Laurentides (CRNTL).

ADOPTÉE

26. Questions diverses

27. Période de questions

Aucune question n'est présentée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**28. Rés. 2015.04.6418
Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Berlinguette, appuyé le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la présente séance soit et est levée; il est 18h27

ADOPTÉE

Nancy Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Chalifoux
préfet